



11 avenue du 8 mai 1945
33 420 BRANNE
.....
Tél : 05 57 84 89 54
.....
Email : rivières1.smer-e2m@orange.fr
.....
www.smer-e2m.fr

**Compte rendu du COPIL Natura 2000 "Engranne"
Route de Cessac à CESSAC (33760)
Mardi 17 septembre 2019**

Liste des personnes présentes :

SMER'E2M

JOUANNO Jean – Président du Syndicat
TARTARE Jérôme – Directeur / Chargé de mission Environnement
BOTTE Guillaume – Technicien rivières

MEUNIER Camille – DDTM Gironde
EYHERABIDE Sophie – DDTM Gironde
EGAL Fabien – Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde
ROBIN Emmanuel – Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
LALANNE Daniel – Vallée de l'Engranne Nature
DALET Nicole – Vallée de l'Engranne Nature
MARIN Béatrice – Commune de Romagne
ALONSO Marcel – Commune de Bellefond
GUERIN Angélique – Cave de Rauzan
BOUCHE Jean-Marie – Commune de Cessac
HERAUD Pauline – Chambre d'Agriculture de la Gironde
MESTRE Samuel – Commune de Daubèze

Absents excusés : Marie-Claude REYNAUD, Bernard MERCIER-LACHAPELLE et Pauline GILLAIZEAU.

→ **Ordre du Jour :**

- Rappels introductifs
- Bilan de l'animation (mise en œuvre des actions, mise en œuvre des outils, suivi du DOCOB et bilan financier)
- Discussion sur l'animation

Préambule

Avant de commencer la présentation Monsieur JOUANNO remercie les membres du COPIL ayant fait le déplacement, il donne la parole à Camille MEUNIER et Sophie EYHERABIDE de la DDTM puis à Guillaume BOTTE (technicien rivières).

L'animatrice du site Natura 2000, Pauline GILLAIZEAU, étant en congé maternité, le technicien indique qu'il présentera la réunion avec l'aide de la DDTM.

1 Rappels introductifs

Guillaume BOTTE présente la situation du site Natura 2000 au cœur du territoire du SMER'E2M.

Les éléments chronologiques sont rappelés (3^{ème} phase d'animation) tout comme les enjeux majeurs du site.

Les habitats et les espèces d'intérêts communautaires, éléments fondamentales pour le classement du site, sont ensuite présentés.

Le technicien présente ensuite les différentes missions du SMER'E2M dans le cadre de la convention d'animation du site.

2 Bilan de l'animation

2.1 Communication

Le SMER'E2M a refait l'intégralité de son site internet en créant des contenus dédiés à Natura 2000.

Le site a été mis en ligne début 2019 et la majorité des contenus a été publié en juillet 2019.

Le site internet est régulièrement mis à jour, avec l'ajout d'articles mais aussi de photos.

Deux autres outils de communication ont été créés : une page Facebook et un compte Instagram.

Le SMER'E2M a également organisé, dans le cadre des journées mondiales "zones humides", la projection d'un film "La rivière de mes rêves".

Cet évènement a eu un gros succès avec 70 personnes présentes.

Il est également envisagé la publication du cinquième bulletin de liaison "Au fil de l'Engranne".

Ce bulletin consisterait à informer les membres du COPIL, une fois par an, des actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000.

Ce document pourrait également être mis en ligne sur le site internet du syndicat et mis à disposition dans les communes.

Un guide a également été réalisé afin de renseigner les élus et les riverains du territoire, il rappelle les chiffres clés de Natura 2000, les droits et devoirs du riverain, aborde des thématiques transversales et indique les coordonnées de l'équipe du SMER'E2M.

Pour 2020, les orientations sont donc :

- de poursuivre l'enrichissement du contenu Natura 2000 sur les différents outils de communication du syndicat,

- de publier le cinquième “Au fil de l’Engranne”
- et d’organiser, si possible, une seconde soirée “film/débat”.

2.2 Actions hors contrat

- Appui à l’évaluation des incidences Natura 2000 :

Le technicien du SMER’E2M informe le COPIL sur les évaluations d’incidences réalisées durant la période d’animation, il rappelle également le but d’une notice d’incidence et son importance.

La DDTM souligne l’importance du rôle des communes et des collectivités dans le processus d’évaluation des incidences Natura 2000, notamment par l’information des pétitionnaires lors de la prise de renseignements et la transmission des coordonnées de l’animateur.

En 2018, un projet a été suivi, cela s’est traduit par la réalisation d’une notice d’incidence pour un projet de maraîchage et d’habitation sur la commune de Coirac (33540). Ce projet a été abandonné suite à l’opposition du voisinage.

En 2019, deux notices d’incidences ont été réalisées :

- pour un projet de maraîchage et de vente directe, avec également des prescriptions sur la ripisylve sur la commune de Coirac (33540).
- pour un projet de champignonnière sur la commune de Lugasson (33760).

- Suivi de l’état de conservation des habitats et espèces :

Guillaume BOTTE mentionne qu’il y a un suivi régulier de l’état de conservation des habitats et des espèces.

Concernant les Chiroptères, Madame HERAUD ajoute qu’il y a actuellement une étude en cours sur le régime alimentaire du Petit Rhinolophe. En effet, cette espèce se nourrit de papillons ravageurs pour le développement de la vigne et se révèle un auxiliaire précieux.

Des agriculteurs ont déposé des demandes pour la mise en place de nichoirs à chauves-souris sur leurs terrains.

La chambre d’agriculture accompagne également la plantation de haies depuis trois ans via l’appel à projet de la Région et de la Fédération des chasseurs de la Gironde.

Jérôme TARTARE précise que le SMER’E2M travaille également sur la plantation de haies et qu’il serait donc opportun de trouver un maillage commun pour renforcer l’efficacité des actions.

Une réunion entre la chambre et le SMER’E2M est donc à prévoir pour recenser les actions entreprises, les localiser, si possible les coordonner et communiquer sur celles-ci.

Dans le DOCOB une fiche action est dédiée à l’inventaire chiroptères, et il est nécessaire d’apporter une modification à cette fiche pour améliorer les données.

Cette fiche action du DOCOB, actuellement en priorité 2, prévoit des compléments d’inventaires sur les Chiroptères (chauves-souris) pour l’ensemble de ce site. En effet, lors de l’élaboration du DOCOB, le bureau d’étude s’est basé sur une liste d’espèces présentes ou contactées sur le périmètre du site Natura 2000 fournis par le Groupe Chiroptères Aquitaine.

Or, l'actualisation du DOCOB nécessite une connaissance des secteurs à enjeux pour ces espèces, notamment les gîtes (Hibernation, transit, reproduction).

C'est l'objet de ces inventaires complémentaires.

- *La DDTM précise que la modification de la priorité donnée à cette fiche doit être soumise à l'approbation des membres du COPIL et qu'il est nécessaire que le COPIL se prononce sur l'intégration de cette action au programme d'action 2020.*
- *Monsieur JOUANNO demande aux membres du COPIL s'ils s'opposent cette modification : la proposition de modification de la fiche action est validée. . Personne n'est contre.*
- *Monsieur JOUANNO demande aux membres du COPIL si cette action peut être intégrée au programme d'actions de l'animation sur 2020 : aucune opposition.*

Le passage de cette fiche action en priorité 1 et sa mise en place dans le programme d'action 2020 de l'animation sont donc validés.

D'autres actions comme le suivi mensuel de l'Engranne, la mise à jour du Plan Plurianuel de Gestion par des prospections terrain et la prochaine phase d'entretien de la ripisylve sont effectuées sur le site Natura 2000 de l'Engranne.

De plus, Guillaume BOTTE précise qu'un suivi de plantation est fait au niveau de deux secteurs (moulin Cruscant et Château d'Espagne) et qu'il serait intéressant que les échanges avec la chambre d'agriculture soit plus régulier sur ce sujet afin d'avoir un impact plus important.

2.3 Mise en œuvre des outils contractuels

2.3.1 Le contrat non agricole et non forestier

Ces contrats peuvent être mis en place pour une durée de 5 ans, sur des parcelles situées dans le site et hors PAC, ils peuvent bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 100% si les dépenses relèvent du fonctionnement.

Il n'y a pas eu de nouveaux contrats cette année malgré plusieurs pré-contrats présentés.

Un contrat est suivi cette année, celui de Monsieur et Madame Ducourneau, sur la commune de Saint-Aubin-de-Branne (33420).

Pour 2020, l'objectif sera de continuer la sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires pour faire émerger de nouveaux contrats.

Monsieur BOTTE demande si le financement des contrats peut-être adapté (avance de trésorerie) afin de faciliter la démarche, et ce qu'il en est notamment pour le cas particulier du contrat de M. Ducourneau.

Dans la programmation actuelle, le paiement des contrats se fait sur factures. Aucune avance de trésorerie n'est donc possible.

Afin de palier ce frein à la mise en place de contrat auprès de propriétaires privés ne pouvant effectuer l'avance de trésorerie et dans l'idée de fédérer le maximum de propriétaires ayant des parcelles sur un habitat prioritaire, le SMER'E2M envisage de porter le(s) contrat(s).

→ La DDTM précise que cette adaptation est possible mais cela en respectant plusieurs critères dont :

- signature d'une convention entre le propriétaire et le SMER'E2M qui lui donne le pouvoir d'action sur la parcelle concernée par le contrat,
- identification du SMER'E2M comme bénéficiaire du contrat antérieure à la signature et au commencement de celui-ci (stade pré-contrat),
- pour les actions d'investissement, le SMER'E2M devra apporter un autofinancement de 20 % du montant du contrat.

Pour le contrat de M.Ducourneau ce mode de financement n'est donc pas possible, car le contrat a déjà été signé. Le transfert de bénéficiaire d'un contrat en cours n'est possible que pour une vente des terrains.

La difficulté de convaincre les propriétaires complique la mise en œuvre de cet outil. Les propriétaires préfèrent des solutions qu'ils jugent plus intéressantes financièrement (peupleraies) alors que la mise en œuvre de ces contrats demeure pourtant très profitable aux milieux (évolution et changement des pratiques).

2.3.2 Le contrat agricole au travers des MAEc (Mesures Agro-Environnementales et climatiques)

Ces contrats peuvent être proposés sur les 5 mesures décrites dans le PAEc 2019 du territoire de l'Engranne. Elles sont mises en œuvre sur des parcelles déclarées à la PAC sur une durée de 5 ans.

Monsieur BOTTE indique que parmi les cinq MAEc possibles sur ce territoire, deux ont été contractualisées :

- *“Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang et réduction des traitements phytosanitaires hors herbicides localisés en vigne avec bilan”*

Et – *“Absence de pâturage hivernal”*

Pour 2020, les objectifs sont nombreux, il s'agit de :

- **déposer un nouveau PAEc** en octobre/novembre 2019 afin d'avoir une réponse de la Région en janvier 2020 sur l'acceptation de celui – ci. (Appel à projet régional annuel)
- renouveler certaines mesures en viticultures,
- mettre en place de nouvelles mesures sur les grandes cultures et suivre les contractualisations précédentes.

2.3.3 La charte Natura2000

Charte est à destination des propriétaires de parcelles non bâties comprises intégralement dans le site Natura 2000.

L'objectif est le respect des engagements de bonnes pratiques par le signataire pour une durée de 5 ans.

Ces engagements n'engendrent pas de surcoût pour le signataire et permettant une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Quelques contacts ont été noués en 2019 sans aboutir à une nouvelle signature.

Actuellement la charte fait l'objet de deux signatures, le SMER'E2M et la commune de Saint-Aubin-de-Branne.

- *Jérôme TARTARE souhaite savoir si les structures peuvent utiliser le Label Natura 2000 sous la forme d'un logo.*
- *La DDTM indique que cela n'est pas possible, on ne peut pas utiliser Natura 2000 pour une fin économique. Il est cependant tout à fait possible de mentionner Natura 2000 dans un document type "Bulletin municipal". La question du logo est régulièrement évoquée en COPIL, et il apparaît que l'utilisation d'un logo Natura 2000 doit faire l'objet d'une demande du Ministère qui devra être permise par l'Union Européenne.*

Pour 2020, l'objectif est d'accompagner de nouveaux propriétaires à s'engager et de suivre les chartes déjà établies.

2.3.4 Suivi du DOCOB (Document d'Objectif)

Guillaume BOTTE explique qu'il est nécessaire de mettre à jour le formulaire standard de données si des nouvelles espèces sont découvertes pendant les inventaires.

- *Madame Eyherabide intervient afin d'apporter des précisions sur ce point : Cette mise à jour se fait en deux temps. La mise à jour sera d'abord faite au niveau régional par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. C'est la DREAL qui transmet ensuite les informations au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour actualisation au niveau européen. La visibilité du formulaire de standard actualisé sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) peut donc prendre du temps.*

2.3.5 Bilan financier

Guillaume BOTTE présente le bilan financier du portage de l'animation sur un an et demi (2018 - 09/2019). Le coût total est de 49 667.375€ TTC, financé par l'Etat (27%), l'Union Européenne (53%) et le SMER'E2M (20%).

Ce bilan correspond au financement du poste d'animateur (mi-temps) pour les deux sites portés en animation par le SMER'E2M : le réseau hydrographique de l'Engranne et le réseau hydrographique du Gestas.

A l'issue de la présentation, le programme d'action 2020 de l'animation est validé selon les objectifs présentés en séance.

3 Portage de l'animation

L'animation du site Natura 2000 est confiée pour une durée de 3 ans à la collectivité volontaire (et le cas échéant une convention de 3 ans est passé entre la collectivité et l'Etat). Concernant le site du Gestas, cette période d'animation arrivera prochainement à échéance, il est donc nécessaire que les membres du COPIL en soient informés et puissent s'exprimer sur la suite de cette animation.

- *Selon le code de l'environnement l'ensemble des collectivités membres du COPIL doivent être informées de la fin de la période d'animation et invitées à exprimer leur candidature éventuelle pour assumer l'animation. Cette démarche sera faite **par courriel** d'ici le mois de décembre 2019.*

- *Monsieur JOUANNO informe d'ores et déjà que **le syndicat se porte candidat pour continuer l'animation** de ce site et que cette question sera inscrite dans l'ordre du jour du futur comité syndical afin de **produire une délibération et de transmettre les éléments de candidature à la DDTM d'ici la fin de l'année. Les collectivités présentes ne se sont pas opposées à cette candidature.***

Monsieur Botte clôture le COPIL et remercie les membres présents, il en profite pour indiquer que la présentation et le compte-rendu de cette réunion seront disponibles sur le site internet.

4 Questions diverses :

L'association Vigilance Nature Environnement s'interroge sur l'absence des sources de l'Engranne dans le site Natura 2000 et demande si une révision de périmètre est prévue pour les intégrer.

La DDTM répond que les périmètres des sites au niveau de la Nouvelle-Aquitaine sont stabilisés. Il faudrait de solides éléments scientifiques pour envisager une modification. De plus, le SMER'E2M ajoute que les actions entreprises par le syndicat sur les sources de l'Engranne sont complémentaires de celles menées dans le site Natura 2000.